

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEJOLIVET, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon.	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors Lyon.	30	16	9
Etranger.	40	22	12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 27 Octobre 1848.

Séance de l'Assemblée.

C'est depuis le 4 mai le troisième orage formidable qui éclate, et nous ne pourrions dire si pour le banquet de Toulouse le bruit a été plus grand. Il s'agissait des interpellations sur le banquet de Passy, ou plutôt, pour être exact, de la barrière du Roule. Les représentants qui encombraient de bonne heure les couloirs et la salle des Pas-Perdus ont rapidement gagné leur place, lorsque les huissiers ont fait entendre le cri : « Messieurs, la séance est ouverte. »

M. Grandin a commencé l'attaque. M. Bac s'est chargé de lui répondre, et M. Dufaure, succédant à M. Bac, a cherché à faire entendre des paroles de conciliation. Mais en terminant son discours, M. Dufaure a voulu rassurer les membres de l'Assemblée nationale sur l'émotion qu'avait pu faire naître dans les esprits une note insérée dans les journaux au nom et pour le compte de Louis Napoléon. Jérôme Bonaparte ayant demandé la parole, les cris tumultueux d'un grand nombre de représentants ont réclamé Louis Napoléon.

Il nous est impossible de rendre compte du désordre auquel l'Assemblée nationale était en proie. M. Clément Thomas par des paroles pleines d'amertume, et des plus irritantes, a donné lieu aux apostrophes les plus énergiques de la part d'une foule de représentants, et particulièrement de la part de Pierre et Jérôme Bonaparte.

La scène de M. Danjoy s'est renouvelée, plus de cent membres de l'Assemblée sont descendus au pied de la tribune, les uns dans le dessein de protéger l'orateur, les autres comme s'ils voulaient le forcer à interrompre son discours. Le président a été impuissant à dominer le tumulte, les huissiers à faire régner l'ordre, les amis des deux cousins à calmer les Napoléon. On est cependant parvenu à entraîner Jérôme et Pierre hors de la salle. Un grand nombre de représentants se sont précipités dans les couloirs, mais M. Clément Thomas est resté à la tribune pour continuer son accusation contre laquelle on protestait de toute part, et qui s'est enfin terminée par un ordre du jour pur et simple, autant sur le banquet de la barrière du Roule que sur la lettre des Napoléon.

Nous regrettons le vote par lequel l'Assemblée nationale a déclaré qu'elle siégerait jusqu'après le vote des lois organiques. Mais le décret est rendu; il est irrévocable. Il faut l'accepter avec ce qu'il comporte de bien et de mal.

Si l'Assemblée vote l'ajournement de l'élection du président de la République jusqu'après les mêmes lois organiques, à notre avis, ce sera encore une plus grande faute.

Nous aurions le provisoire dans le parlement avec le provisoire dans le gouvernement.

Le provisoire nous tue; notre plus grand besoin, c'est le définitif, c'est la stabilité.

Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, une Assemblée qui a fini sa tâche, qui a accompli son mandat, une Assemblée dont

le terme des travaux est marqué et dont l'autorité légitime pourra même être contestée, n'aura plus l'influence nécessaire pour parer aux grandes crises.

Au moins, s'il y avait là un pouvoir exécutif, retrempé dans l'élection nationale, indépendant, émané de la volonté directe de la France!

Mais nous continuerions d'avoir un président, non de la République, mais un président du conseil, c'est-à-dire un premier ministre enchaîné aux fluctuations de la majorité parlementaire et sans cesse en échec devant les intrigues, obligé de compter avec les comités et de subir ces immixtions dans l'autorité gouvernementale, qui seraient dans un autre temps des usurpations, mais qui sont aujourd'hui dans le droit d'une Assemblée constituante, seule émanation de la souveraineté.

Ecoutez l'opposition! N'a-t-elle pas dit avec une sorte de logique au général Cavaignac lors de la modification du ministère: Puisque vous avez jugé le cabinet insuffisant devant la majorité, pourquoi le cabinet ne s'est-il pas retiré tout entier? Pourquoi êtes-vous resté vous-même qui en étiez le chef, qui lui donniez l'impulsion et qui avez dû participer à toutes ses mesures?

Eh bien! cette attaque contre le président du conseil serait venue échouer aux pieds du président de la République. Sans doute le président de la République sera obligé d'exercer son pouvoir constitutionnellement, par un ministère qui gouvernera suivant l'esprit de la majorité parlementaire, et qui devra se retirer quand la majorité lui manquera; mais le président sera au-dessus des fluctuations de la majorité. Le ministère s'en ira, mais lui restera toujours.

Nous avons une constitution, et nous avons grande hâte de jouir de l'un des bénéfices de cette Constitution: un pouvoir exécutif indépendant.

Mais d'une autre part, il est évident que l'autorité du général Cavaignac, jusqu'au moment où, comme nous l'espérons, elle puisera un titre nouveau dans l'élection populaire, sera non seulement dépendante par son titre actuel, mais encore affaiblie considérablement par le peu de durée qui lui est assignée.

Supposons qu'il y ait quelque grande résolution à prendre dans l'intérêt de la République; par exemple, qu'il y ait lieu de donner à l'armée le signal de son entrée en Italie ou en Allemagne, pense-t-on qu'un pouvoir provisoire et subordonné, un pouvoir qui finira dans trois mois peut-être, se sentira la liberté nécessaire? Non, nous ne craignons pas de l'affirmer, l'action de la France est suspendue tant qu'elle ne jouira pas de son gouvernement définitif, et non-seulement l'action de la France est enchaînée, mais son influence au dehors n'est pas entière. Les nations étrangères traiteront avec plus de difficultés avec un gouvernement provisoire qui n'a que quelques mois devant lui et dont il est douteux que l'esprit lui survive. D'un tel gouvernement on cherche peu l'amitié et on redoute peu les menaces.

Voyons maintenant l'intérieur. Il est certain que l'élection du président de la République sera une époque de crise dans tous

les temps; et durant les premières années, aux deux ou trois premières élections, elle sera une épreuve périlleuse. Est-ce donc une raison pour l'ajourner? Non, car après tout il faudra aborder et subir cette épreuve; que ce soit maintenant, que ce soit dans trois ou six mois, qu'importe? Mais en attendant, la confiance reste altérée; les incertitudes et les défiances pèsent sur l'ordre économique; nos fonds publics sont dépréciés, les manufactures et l'industrie continuent d'être en souffrance. Nous sommes sous l'influence de ces mille bruits qui courent, de ces vagues menaces qui sont dans l'air. Les partis s'agitent; chacun craint et chacun espère. Il n'y a de repos nulle part.

Il nous semble que, lorsqu'on est sous le coup d'une épreuve à traverser, il vaut mieux l'aborder promptement et résolument que d'hésiter et de trembler devant elle.

Mais, objecte-t-on, pendant ces quelques mois l'esprit public se fortifiera, les passions se calmeront, les préjugés tomberont, l'opinion sera éclairée sur la valeur de certains hommes. Et qui vous dit que ce ne sera pas le contraire qui arrivera? Parlons clairement. A notre avis, pour tous les républicains sincères, qui ne veulent ni nous précéder dans le rouge, ni nous mettre à l'épreuve d'une contre-révolution dynastique, il n'y a pour la présidence de la République qu'une candidature possible, celle du vainqueur des barricades de juin, du général Cavaignac. Elle réunit aujourd'hui l'assentiment de tous les hommes de bonne foi et de bon sens. Elle n'a contre elle que les quelques dupes de l'intrigue Thiers qui voteront pour M. Bugeaud, que les quelques légitimistes incorrigibles qui donneront leurs voix à un candidat encore inconnu, que le résidu du parti rouge qui se partagera entre Raspail, Cabet et Ledru-Rollin, enfin, et surtout, que ce culte inexplicable qui s'attache au nom mal porté de Bonaparte. A part ces dissidences qui ne seraient dangereuses que dans le cas où elles se concerteraient et se confondraient, la candidature Cavaignac est celle des hommes d'ordre non moins que des hommes de liberté; mais attendez! Attaqué à droite et à gauche, par devant et par derrière, par tous les fous et par tous les ambitieux, le nom du général Cavaignac va être en butte à toutes les malveillances, aux insinuations cachées, aux calomnies ouvertes, aux bruits perfides des salons, aux déclamations des journaux. C'est sur lui que va se ruier la foule de ceux qui font le métier d'user et de démolir. Nous ne craignons pas de prédire que cette candidature aura infiniment moins de chances dans six mois qu'aujourd'hui!

Non, non, plus de retard. Il faut aborder le scrutin électoral demain s'il est possible. Il faut nous écrire, comme Lamartine: *Alea jacta est*, et si, pas impossible, le nom de Louis Bonaparte sortait de l'urne, si le peuple égaré prenait ce lambeau de pourpre pour drapeau, la République ne serait pas encore perdue. Il y aurait là une Assemblée nationale, issue des suffrages républicains, qui recevrait un président élu, mais saurait mettre à sa place un prétendant insensé. Dans six mois, il n'y aura plus qu'une Assemblée usée et dépopularisée comme tout pouvoir qui ne s'est point retiré dans son temps.

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

REVUE LITTÉRAIRE.

LE MONDE ANTÉDILUVIEN,

POÈME BIBLIQUE EN PROSE,

par **LUDOVIC DE CAILLEUX** (1).

(Suite.)

On conçoit que dans une société d'où l'unité est absente, et où il n'existe de convictions arrêtées que chez un petit nombre d'hommes qu'une foi commune, la poésie ait été dépourvue de toute originalité, lorsqu'elle a voulu sortir du domaine du moi. C'est ce qui explique pourquoi toutes les œuvres tentées en dehors de cette voie ont été des œuvres purement imitatives. On s'est adressé à l'antiquité classique; mais, comme dit M. de Cailleux, on a bientôt senti que la source en était tarie jusqu'à la vase, comme les puits de la solitude en temps de famine. Ces tentatives, d'ailleurs, n'ont pu avoir qu'une influence bornée, comme toute œuvre qui n'est que le reflet d'une littérature éteinte. Le XVIII^e siècle, je le sais, a été grand, grand de puissance et de dignité, et notre siècle, à côté, semble s'agiter dans les convulsions d'un enfantement stérile: mais ce n'est pas l'imitation classique qui a donné tant de grandeur à cette époque. Ces hommes, tels que Racine et Fénelon, qui ont pénétré si profondément le génie de l'antiquité, étaient bien plus encore les hommes du christianisme; pour eux, la forme grecque n'était que la voile transparent d'une beauté plus éblouissante encore.

(1) Paris, Comptoir des Imprimeurs-Unis, quai Malaquais, 15.

A mesure que s'opèrent les transformations progressives de la société, il se fait en elle comme un travail spontané qui rassemble les éléments produits par le développement de chaque époque. Dieu n'a pas permis qu'une seule de celles-ci pût jamais représenter un principe complètement faux, et que, par conséquent, son labour restât complètement stérile. La nôtre ne peut échapper à la loi commune; elle a son type, qui ne peut s'effacer et se perdre entièrement au sein des sociétés à venir. M. de Cailleux nous avertit, dans sa préface, que l'individu est sévèrement exclu de son poème. Cette précaution doit être remarquée, lorsque, depuis de longues années, la littérature est restée circonscrite dans le monde de l'intimité; mais on se tromperait, si l'on pensait que toute poésie, qui est l'expression de ce que j'appellerais une époque systématique, ne laisse aucune place au développement de la personnalité. Le christianisme, en même temps qu'il apportait au monde le lien de l'unité, a donné la plus grande expansion à la poésie individuelle, en révélant à la société moderne, avec le besoin de l'infini, une série de souffrances inconnues au monde antique.

Toute poésie qui remue les mystères du cœur exalte toujours l'élément de la personnalité. Assurément, il n'est pas de poésie qui soit davantage le résumé de la période qu'il a conçue que celle de Dante, et cependant il n'en est pas où le poète joue un plus grand rôle, où ses souffrances et ses joies puissent une sympathie plus vivante dans l'âme du lecteur. Dante et Byron ont aimé et souffert tous deux, mais il y a un abîme entre leurs souffrances. C'est que dans le poète du moyen-âge, les orages du cœur n'ont pas ébranlé les fondements de la croyance, ni par conséquent flétri l'espérance. Voilà pourquoi sa vie ne s'exhale pas en stériles plaintes et pourquoi chaque cri de douleur y est mêlé à un hymne de triomphe. Voilà pourquoi il n'est pas même possible à la pensée du suicide de s'éveiller dans l'âme de l'exilé, quoique pour lui Béatrix soit un idéal autrement cher et vénéré que Charlotte pour Werther.

Bien qu'une époque de science et de recherche comme la nôtre ait évoqué du tombeau toutes les idées, toutes les formes littéraires couchées dans la poussière du passé, elle pouvait, moins que toute autre dans l'histoire, pénétrer dans les profondeurs de la poésie biblique. Ce n'était pas assez de la patience et de l'érudition d'un archéologue pour saisir l'intelligence d'une époque si en dehors de tout ce qui fait l'objet de nos impressions habituelles. Notre poésie, tellement personnelle, tellement stérile pour la société, qu'une de ses strophes n'a jamais pu descendre dans les rangs du peuple, pouvait-elle incarner en soi l'esprit des prophètes? et quel rapport a la tristesse infinie de Job avec la mélancolie rêveuse du XIX^e siècle? Certes, c'est à bon droit que M. de Cailleux a pu rire dans sa préface des *Eloa* modernes, et se vanter d'avoir fait pour le monde de la poésie ce que Cuvier a fait pour le monde des lézards et des végétaux. De même que nul avant lui n'avait pu ressusciter dans sa pensée les splendeurs d'une nature éteinte; de même nulle œuvre avant le *Monde antédiluvien* n'avait pu rassembler en elle les débris non moins gigantesques de sa nature morale.

Le mérite de ce livre est donc tout entier dans le caractère biblique; si l'on me permettait une expression habituellement attachée à un autre ordre d'idées, je dirais dans la couleur locale. C'est un poème, un simple poème, sans pensée dogmatique ou philosophique au fond; en un mot, ce n'est qu'une peinture; mais il faut rendre cette justice à l'auteur, que c'est une peinture splendide.

Nous ne reprocherons pas à M. de Cailleux d'avoir fait simplement une œuvre d'imitation, car ce n'est pas un homme qui crée une source d'inspiration, c'est une éponge. Pour se dégager des sentiers battus de l'art moderne, M. de Cailleux a dû forcément s'abreuver à une source étrangère; sa gloire, c'est d'avoir su puiser largement à la plus féconde d'entre elles.

Nous laissons à d'autres le soin de s'arrêter aux nombreuses critiques de détail que mérite le *monde antédiluvien*. Encore

On demande ce que sera l'Assemblée vis-à-vis du président élu; si elle conservera son caractère de constituante, si elle sera réduite au pouvoir législatif. Mais ce sont là de vaines questions. Il est certain que le président, par le fait de son élection, entrera dans la plénitude de son pouvoir constitutionnel. Quant à l'Assemblée, nous ne voyons pas comment, après avoir fait la constitution, elle n'aurait pas perdu son pouvoir constituant. Autrement, elle pourrait donc défaire ce qu'elle a fait! Les lois organiques qu'elle s'est réservées ne sont que des lois ordinaires qui n'auront pas le privilège d'immuabilité attaché à la Constitution. Ainsi, ce n'est pas sur ces lois que pourrait s'entendre la signification peu précise des mots *pouvoir constituant*; encore moins sera-ce aux lois d'urgence que l'Assemblée aura à porter. Si l'expression s'appliquait à autre chose qu'à la Constitution, qu'on nous dise à quoi et que veut-on faire de l'instrument quand l'œuvre est faite?

Mais il aurait été prudent d'éviter ces hypothèses, qui donneraient lieu à de grandes difficultés, si elles devenaient des débats de prérogative. Le mieux est que l'Assemblée s'occupe sans relâche, sans repos, de la tâche qu'elle s'est gardée, c'est-à-dire les lois organiques et le budget, et qu'elle se retire aussitôt pour faire place à une assemblée législative, dont la mission, circonscrite par la loi constitutionnelle, ne sera l'objet d'aucun doute.

J.-R. M.

De la présidence.

Qu'on nous permette de revenir encore sur une erreur historique singulièrement accréditée par les partisans de la présidence héréditaire et qui, à notre sens, tombe devant l'étude consciencieuse de notre histoire nationale.

On prétend que l'unité française ne s'est constituée que par la royauté.

Si l'on se bornait à cette émission d'un fait, nous ne protesterions pas; — car il est vrai; mais, par une confusion machiavélique, on ajoute que la royauté fut toujours le représentant de la liberté, et l'on prétend faire croire au peuple que cette unité s'est constituée par l'alliance de la royauté et de la démocratie.

Sans nous arrêter à ce qu'il y a d'étrange dans cet accomplissement de royauté démocratique, nous ferons observer que rien n'est plus faux, historiquement parlant, et que, si l'on veut puiser dans le passé les enseignements pour l'avenir, l'histoire nous prouve le contraire de ce que des publicistes intéressés à voiler la vérité voudraient faire passer pour article de foi.

En effet, tant que la royauté n'a été, comme on voudrait la refaire aujourd'hui, en attendant mieux, qu'un pouvoir nominal, faible et soumis à ce qu'on veut bien appeler la sanction de la nation, cette royauté a été sans force pour constituer la nationalité française. Elle n'a su la défendre, ni contre les Northmans, ni contre les Hongrois, ni contre les Sarrasins. Elle n'a pas su même se sauvegarder contre les intrigues séditeuses des hauts barons de France, et tant qu'a duré ce système bâtard qu'on préconise si haut, aujourd'hui la royauté, rouage inutile et dangereux n'a été pour la France qu'un péril souvent et toujours une superfétation ruineuse.

Ce qui a sauvé la France des invasions étrangères, au moyen-âge, ce n'est pas le roi c'est la féodalité.

Nous pourrions, à ce sujet, multiplier les citations. Nous attendrions, pour le faire, que l'on ose contester ce que nous avançons, le livre de l'histoire ouvert devant nous.

La France, échappée aux dangers des invasions et du démembrement, tomba, dès-lors, de siècle en siècle, sous le pouvoir de plus en plus absolu de la royauté : elle se centralisa, c'est vrai, — elle se fit une, c'est encore vrai; — mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que cette unité ne fut obtenue que par la royauté absolue, par la royauté, reniant ses origines populaires, par la royauté aussi différente de celle des premières races que la monarchie constitutionnelle, imitation féodale, était différente de la monarchie de Louis XV.

moins tenterons nous de faire une analyse du poème. Nous ne pourrions ni faire revivre sous notre plume la figure plaintive d'Hagar-Bénoni, ni faire luire le soleil sur le désert et ses vagues de sable, ni faire siffler le vent de la grève dans les sapins d'Odolam. La poésie ne s'analyse pas; elle se sent.

Nous regrettons pour le succès de l'ouvrage de M. de Caillex la préface et les notes qu'il a jugé à propos d'y joindre. Il y règne un ton de décision et de confiance qui peut annoncer chez son auteur de la bonne foi, mais dénote assurément un manque absolu de tact. Les lecteurs qui seront les moins disposés à contester à l'écrivain les titres qu'il réclame, lui refuseront certainement le droit de se les attribuer. M. de Caillex juge les grands hommes à un point de vue tellement exclusif que le lecteur le plus indulgent ne pourrait s'empêcher de sourire. Que M. de Caillex se rappelle que vouloir renverser le génie au profit d'un principe nouveau, c'est le plus sûr moyen de compromettre le succès de ce principe.

Clair T.

On attribue le mot suivant à Blanqui :

« La République, aurait-il dit, est toute parisienne : elle n'a pas dépassé le mur d'enceinte. »

Voici comment le *Corsaire*, un journal de la République extra-moderée, prétend faire renaitre la confiance.

Il affirme, dans un de ses derniers numéros, avoir lu crayonné sur les murs de maisons parisiennes, ces mots :

Maison à brûler. — Propriétaire à pendre.

Et ces bons bourgeois de dire que la France n'est pas tranquille et de cacher leurs écus.

Comédiant!

La *Gazette de France*, qui avait pris le titre d'*Etoile de la France*, réparait ce soir sous son premier nom, « après une éclipse de soixante jours, » dit-elle.

Et que l'on ne nous objecte pas les guerres des Anglais. C'est pour nous une preuve de plus de la fatale influence du principe héréditaire. En effet, les invasions anglaises ne décimèrent la France qu'autorisées, en quelque sorte, à leur intervention par le principe d'hérédité.

Edouard III n'envahit point la France comme conquérant, il la revendiqua comme héritage! Triste exemple, et qu'on ne devrait jamais perdre de vue, des malheurs qu'attire le fatal préjugé qui livre un pays à une famille, à ses ascendants, descendants, collatéraux et alliés.

Le roi d'Angleterre était un collatéral, il réclama son héritage. Il en avait le droit...; mais ce droit, c'était la ruine de la France.

Pour revenir à ce que nous disions plus haut, que la royauté démocratique ne fit rien pour constituer l'unité française, et que l'on ne doit cette unité qu'au pouvoir royal, un et absolu, nous demanderions bien au peuple s'il veut consentir à sacrifier le principe démocratique au principe unitaire, nous prévoyons même que tel est le dilemme dans lequel on essaiera de nous enfermer. Mais, d'avance, nous rétorquons l'argument, et nous répondons que la question n'est pas là.

Nous prétendons que si la royauté absolue a en puissance de créer l'unité, et que si cette puissance a manqué à la royauté hybride née de l'élection, c'est que, comme la vérité, le principe, bon ou mauvais, est un et seul à virtualité.

L'unité ne pouvait se constituer à l'aide d'un auxiliaire double comme la royauté élective. Elle ne pouvait se constituer qu'avec la démocratie une et souveraine, ou avec la royauté une et souveraine.

Nos pères préférèrent la monarchie absolue, et l'unité française fut : nous, nous demandons à la démocratie absolue la conservation de cette conquête.

Là est la question, pas ailleurs. Entre ces deux principes absolus est le combat.

Pas de présidence héréditaire, pas de création hybride. Un roi, un vrai roi, ou un président électif. Il n'y a de choix possible et rationnel qu'entre ces deux principes.

Quant à ceux qui, en se servant de relations tronquées de notre histoire, proposent à la France une transaction impossible, ils sont ignorants du passé comme du présent, ou bien ils jouent une comédie indigne d'hommes loyaux et patriotes.

Est-il besoin d'ajouter que notre choix à nous est fait, et que nous sommes pour la démocratie contre toutes les variétés de la monarchie?

Grande lutte dans le camp impérialiste.

On le demande, quel nom prendra le futur empereur? Le monde, grâce à ses folies, le connaît sous le nom de Louis; mais alors que sera-t-il? Louis I^{er} ou Louis XX? Louis I^{er}, cela paraîtrait fort ridicule. Louis XX, cela serait par trop aristocrate. Soit Napoléon, nous avons eu un Napoléon I^{er} et un Napoléon II, officiellement reconnus. Sa majesté prendra donc le nom de Napoléon III. Napoléon III! y pensez-vous? mais c'est méconnaître le fameux sénatus-consulte constitutif de l'hérédité impériale, c'est Napoléon V que vous voulez dire. Un habile tranche la question : La lignée impériale aura eu son Napoléon I^{er} et II, son Joseph I^{er}, son Louis I^{er} et son Napoléon III, et tous les trôneurs de sabre de la cour impériale d'applaudir et de s'enthousiasmer. En attendant que sa majesté Napoléon III entre officiellement en fonctions, grâce aux monarchistes blancs et tricolores de toutes nuances, elle a déjà sa petite cour officieuse, son chef de commandements, son secrétaire de cabinet, lequel répand pour et au nom du prince, du prince qu'on l'entende bien, le nom est cinq fois dans la lettre.

On la montrait hier comme curiosité dans la salle des Pas-Perdus. Quant au chef des commandements, il est plus habile. Nous lisons dans l'*Estafette* :

« Monsieur le rédacteur, je vous serai bien obligé de publier la note suivante. Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. Signé : Napoléon BONAPARTE. »

« Des personnes bien informées ayant averti le représentant Louis-Napoléon Bonaparte que des insensés travaillent dans l'ombre à préparer une émeute en son nom, dans le but évident de le compromettre aux yeux des hommes d'ordre et des républicains sincères, il a cru devoir faire part de ces bruits à M. Dufaure, ministre de l'intérieur. Il a ajouté qu'il repoussait énergiquement toute participation à des menées si complètement opposées avec les sentiments patriotiques et à la conduite qu'il a tenue depuis le 24 Février. »

Sa Majesté, on le sait, ne descend pas elle-même dans la lice. Est-ce que M. Louis Bonaparte ne comprend pas tout le ridicule qu'il attache à toute cette fantasmagorie impériale? Pense-t-il franchement que les énergiques républicains de Février et les patriotes de 1830 aient porté deux fois la lutte dans la rue, aient broyé deux couronnes pour laisser reposer à petit bruit un trône impérial? Le génie de Napoléon lui-même y serait aujourd'hui impuissant, et nous répétons l'énergique parole de M. Armand Marrast : « La poussière des Bonaparte ne saurait reconstituer un parti. »

Le peuple avait vu dans le nom de Napoléon un représentant d'un principe de nationalité, d'homme national, de gloire nationale. A ses yeux le nom de Napoléon, c'est le respect de la France imposé à l'étranger; mais du moment que les représentants de ce nom, pygmées d'une race qui a produit un géant, veulent jouer à la couronne et se draper d'un pan du manteau impérial, le peuple rit de pitié et il aura, soyez-en sûr, l'instinct de frapper de ridicule les prétentions surannées d'un prétendant aussi ignorant des choses

que des hommes, que ne saurait abriter l'honneur même de son nom. Dans le futur président de la République, le peuple, c'est-à-dire l'artisan, l'ouvrier, l'agriculteur, le soldat, ses nobles sentiments, un homme démocrate enfin, et pour lequel les blasons de 1808 soient jouets d'enfants comme ceux des ruelles de Louis XV, des vaniteux salons de Louis XIV ou des lourdes tourelles du moyen-âge. Voter pour Louis Napoléon! c'est voter pour la reconstitution de la monarchie en France, et la France ne veut pas de monarchie.

Quelques-uns de nos abonnés nous ont témoigné leur étonnement à propos de nos deux articles sur les réactions naires et les révolutionnaires allemands.

Nous ne comprenons pas très-bien cette susceptibilité.

Nous avons fait de l'histoire contemporaine, et tout à la fois de l'histoire d'Outre-Rhin. Pouvions-nous méconnaître, parce que nous ne les partageons pas, les tendances athées et communistes du peuple allemand?

Evidemment non. C'est comme si, en écrivant l'histoire de la France, on supprimait les événements ou les hommes qui ne nous plaisent pas.

Nous le répétons : nous avons dit, sans éloge ni blâme, ce qui se passait en Allemagne. Nous avons été des historiens; rien de plus, et cependant, malgré leurs erreurs, nous tenons à répéter que nous préférons encore les démocrates allemands à leurs bourreaux.

Démission de M. Goudchaux.

On nous écrit de Paris :

Quatre heures. — « Rien n'a pu déterminer M. Goudchaux à retirer la démission qu'il avait donnée hier après la séance.

« On avait parlé, pour le portefeuille des finances, de M. Léon Faucher ou de M. Fould; c'est M. Trouvé-Chauvel qui est nommé.

« M. Trouvé-Chauvel assiste à la séance : il siège déjà au banc des ministres. »

Programme de la montagne.

La réunion de la rue Taitbout a rédigé son programme, qu'elle publiera jeudi ou vendredi. Dans ce programme, son candidat à la présidence pose ainsi les bases fondamentales des réformes sociales et immédiates :

« Les chemins de fer et les canaux à l'Etat, le crédit foncier par l'Etat, le crédit aux associations d'ouvriers, l'abolition des impôts indirects, l'impôt progressif, l'intervention de l'Etat dans la production, dans la consommation et surtout dans la distribution des produits, seulement au point de vue de la déviation générale; au point de vue politique, la liberté de la presse, la liberté de la parole comme depuis le 24 février jusqu'au 15 mai; au dehors, affranchissement de l'Italie, pacte fraternel avec l'Allemagne, et intervention en faveur des peuples contre leurs oppresseurs. »

Affaires d'Autriche.

Le courrier de Vienne du 19 n'est pas arrivé. La *Gazette de Cologne*, en annonçant ce retard, dit :

« Nous ne savons rien de positif pour l'explication de ce retard. Cependant, les deux voyageurs arrivant de Gensersdorf ont raconté que les troupes ont enlevé les rails entre la capitale et cet endroit et barricadé le chemin de fer. Ils retiennent les hommes et les bagages et ne laissent passer que les femmes. Les Hongrois auraient attaqué Jellachich par derrière, et les gardes nationaux, Auesperg de front. On aurait agi de même à l'égard des troupes du côté du Nord. La lumière des ballons d'artifice lancés au-delà de Vienne se remarquait de Gensersdorf dans l'obscurité de la nuit.

« Nous rapportons ces nouvelles, sans cependant les regarder comme ayant beaucoup de valeur. »

Les députés à la diète de Vienne qui ont quitté cette capitale et se sont réunis à Prague ont adressé une députation à l'empereur pour demander que la diète fût transférée de Vienne dans une autre ville. Voici la réponse de S. M. :

« Je veillerai à ce que toute sécurité soit garantie à la diète de Vienne, afin qu'elle puisse continuer ses travaux, parce que je désire qu'elle s'occupe sans relâche de la constitution qu'elle est appelée à donner au pays. »

L'empereur a répondu à une députation des autorités municipales de Prague, qui demandait une intervention pacifique en faveur de Vienne menacée par les armées impériales :

« Je ne méconnaiss pas la noblesse du mobile de votre démarche. Mais l'état de la capitale est tel que je dois me réserver d'employer, suivant les circonstances, tous les moyens à ma disposition pour y rétablir la tranquillité et la sécurité. Mon désir le plus ardent est qu'il y soit employé le moins de forces possible, et que mes exhortations paternelles suffisent. »

— Le feld maréchal, Windischgrätz, est nommé général en chef de toutes les forces autrichiennes, à l'exception de celles qui forment le corps d'armée du maréchal Radetzki.

— Un capitaine de la garde nationale de Léopolstadt, russe de naissance, attaché à l'état-major général, est accusé d'avoir livré au ban Jellachich toutes les mesures arrêtées dans le conseil de guerre.

Assemblée Nationale.

Suite et fin de la séance du 24 octobre 1848.

Le cit. Goudchaux défend à son tour le gouvernement provisoire et demande le rejet de la proposition. Les citoyens Creton, Ledru-Rollin, Mortimer-Ternaux par-

compte environ 3,000 âmes. Là, après avoir soutenu une fusillade de plus de deux heures avec le petit détachement des troupes de la reine qui y tient garnison, Marsal et les siens se sont retirés, en emmenant prisonniers le régidor syndic, le fils du maire, la fille de l'adjoint au maire, et deux autres personnes importantes de la localité.

« Il paraît hors de doute que Caltrus va commander une compagnie franche, qui sera composée en grande partie de ses anciens compagnons, et qui servira d'éclaireurs aux troupes régulières de S. M. Ce sera, comme je vous le disais il y a un mois, une imitation de la politique employée par le général de division Maurice Matthieu, gouverneur de Barcelonne en 1812, à l'égard du célèbre chef des miquelets Pujol, qui rendit en effet de grands services à l'armée française.

« Je n'ai aucune nouvelle de Cabrera depuis sa dernière affaire avec les colonels Rios et Hore.

« On écrit, de Vich, le 14 octobre, que le nombre des *matinés* qui se présentent aux autorités de la province pour jouir du bénéfice de l'amnistie, augmente de jour en jour.

« La nouvelle qui avait couru de l'invasion de Berga par une bande montéoliniste est controuvée. »

(International.)

NOUVELLES LOCALES.

Les bateaux à vapeur de la Saône ont débarqué hier, sur les quais, vers les quatre heures de l'après-midi, le second convoi des colons d'Algérie. Quelques curieux stationnaient sur le lieu du débarquement et aux abords du pont de la Liberté.

Nous avons remarqué que des enfants de tout âge, et en très grand nombre, faisaient partie de ce nouveau convoi. L'autorité avait pris cette fois des précautions : des agents de police, placés sur la route que devaient suivre les voyageurs, les ont accompagnés à bord des vapeurs du Rhône, où ils ont dû passer la nuit. Le convoi est parti ce matin.

— Le bateau à vapeur n° 3 des *Sirius* a sombré hier, près du bourg Saint-Audéol. La machine a touché et le bateau s'est ouvert. Son chargement, montant environ à 250,000 kilogrammes, était en grande partie composé de sucre. Aucune des personnes qui montaient ce *Sirius* n'a éprouvé d'accident sérieux.

— M. le préfet vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires du département.

« L'article 11 du décret du 7 août 1848 dispose que les jurés de chaque canton qui devront faire partie de la liste annuelle du jury, seront désignés par une commission, composée :

« 1° Du conseiller-général du canton, qui en sera président; 2° du juge-de-peace, vice-président; 3° et de deux membres du conseil municipal de chaque commune du canton, désignés par le conseil.

« Cette composition comporte deux exceptions, pour le cas où le canton ne forme qu'une seule commune, et pour celui où il n'est que la fraction d'une commune, c'est-à-dire où une commune est divisée en plusieurs cantons.

« Dans le premier de ces deux cas, le conseil municipal de la commune délègue cinq de ses membres; dans le second, tous les cantons entre lesquels se divise la commune ne forment qu'une seule commission, composée : 1° des conseillers-général de cantons, dont le plus âgé sera le président; 2° des juges de paix, dont le plus ancien sera le vice-président; 3° de deux membres du conseil municipal de la ville pour chaque canton; 4° de deux membres du conseil municipal de chaque commune rurale faisant partie des cantons (art. 11, 12 et 13 du décret).

« Tous les membres des conseils municipaux qui prennent part à ces commissions, doivent être désignés par les conseils eux-mêmes, et cette désignation doit être faite, chaque année, dans la première quinzaine du mois d'août. Quant à cette année, il importe que les conseils municipaux procèdent sur-le-champ à ces délégations; car les commissions doivent être organisées aussitôt que les listes de canton leur seront renvoyées, ce qui aura lieu incessamment, dès que j'aurai pu compléter les listes communales de chaque canton. »

— On lit dans un journal de la localité :

« La nouvelle organisation judiciaire occasionnera un certain nombre de mutations dans les rangs de la magistrature.

« On dit que M. Loyson, premier avocat-général, passerait président de chambre à la cour. M. Alcock serait nommé premier président. Il se pourrait pourtant que M. Acher, actuellement président de chambre, traversât la première présidence avant de prendre sa retraite.

« On a déjà annoncé que M. Bacot, avocat, devait rem-

placer M. Boveron-Desplaces, procureur de la République, auquel on donnerait un siège de conseiller.

« Bien d'autres bruits circulent; mais comme ils n'ont rien de certain, nous nous abstenons de les rapporter. »

— Mardi, dans la soirée, un individu assez bien vêtu dérobait une balle de lignes chez un épiciers en gros, en face du pont de la feuillée. Arrêté dans la rue Saint-Jean par les domestiques qui s'étaient mis à sa poursuite, il a été conduit au bureau du commissaire de police.

— L'art musical vient de faire une bien grande perte pour le présent et l'avenir. La jeune Maria Millanollo, cette artiste violoniste si distinguée, a succombé, dimanche 21 octobre, à Paris, dans sa seizième année, à la suite d'une coqueluche.

— Par arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 21 octobre, la société anonyme formée à Lyon sous la dénomination de *société d'avances sur dépôt de soies écruës* est autorisée; sont approuvés les statuts de ladite société, tels qu'ils sont contenus dans l'acte passé les 10, 24 août et 1^{er} septembre 1848, devant M^e Hennequin et son collègue, notaires à Lyon; lequel acte restera annexé à l'arrêté.

La société sera tenue de remettre tous les six mois un extrait de son état de situation au ministère de l'agriculture et du commerce, au préfet du Rhône, à la chambre du commerce et au greffe du tribunal de commerce de Lyon.

— On a retiré du Rhône, hier à 4 heures 1/2 du soir, le cadavre d'un homme vêtu assez proprement, qui paraissait n'avoir séjourné que fort peu de temps dans l'eau. Aucune contusion ni blessures n'ont été remarquées sur son corps.

BANQUE DE FRANCE. — SUCCURSALE DE LYON.

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 6 du décret du 27 avril dernier, les billets émis par la Banque de Lyon cessant d'avoir cours légal à la date du 27 de ce mois, les possesseurs de ces billets sont invités à se présenter le plus tôt possible aux bureaux de la succursale pour en opérer l'échange contre les billets de la Banque de France.

Lyon, le 25 octobre 1848.

Le directeur de la succursale, EM. TEISSIER.

ITALIE.

ALEXANDRIE, 19 octobre. — Le duc de Savoie est attendu demain avec son état-major. Le roi ne tardera pas à le suivre; les appartements sont déjà préparés dans le palais royal. La brigade du Casal a l'ordre de se tenir prête à partir pour Mortara; nous attendons la brigade de la Reine. Plusieurs déserteurs hongrois demandent à prendre du service dans notre armée.

TURIN. — Par arrêté du 22 courant, Charles-Albert a nommé :

Général en chef de l'armée royale, le baron Eusèbe Bava, chef d'état-major;

Général, le polonais Chrzanowsky.

Commandant général de la division d'Alexandrie, le lombard Angel Oliveri;

Commandant des troupes lombardes, le général Ramorino.

LOMBARDIE. — Le fort d'Osope, dans le Vénitien, vient de capituler. Tout le matériel de guerre renfermé dans le fort sera rendu à l'Autriche, ainsi que les papiers et plans relatifs à la forteresse. A raison de la courageuse défense des assiégés, les troupes sortiront du fort avec les honneurs de la guerre. Les troupes qui ont capitulé, ainsi que leurs blessés, sont mis sous la sauvegarde de l'Autriche, qui les fera accompagner sous escorte jusqu'au lieu de leur garnison. Elles seront payées et traitées comme les troupes autrichiennes.

Venise seule n'est donc pas encore tombée entre les mains des Autrichiens.

NAPLES. — La Sicile a pris toutes les mesures propres à faire échouer les tentatives des troupes napolitaines. Trois camps ont été établis, l'un à Taormina, l'autre à Castrogiovanni et le troisième près de Girgente. Le nombre de soldats siciliens augmente de jour en jour, et ils sauront bien repousser les baïonnettes napolitaines. Les habitants de Palerme ont juré de s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de se rendre. Hommes et femmes, riches et pauvres, tous ont fait le même serment. Palerme est d'ailleurs toute minée, et les troupes royales réfléchiront avant que d'y entrer.

Le général Filangieri a fait fusiller deux Messinois accusés d'avoir organisé de nouvelles répres Siciliennes.

— Toutes les portes de l'arsenal qui se trouvent sous le palais ont été fermées et les clefs consignées à Ferdinand, qui n'est pas sorti de son palais depuis le 16 mai. Naples

n'est plus la même; les rues sont désertes, et la plupart des cafés sont fermés. La police fait de nombreuses arrestations, rendus au congrès de Turin. Il voudrait que Naples fût étrangère à l'Italie. Nos concitoyens devraient remarquer que la question de Ferdinand n'est pas moins importante que celle de Radetzki. Comment peut-on compter sur l'union avec les éléments actuels?

(ECHO DES ALPES MARITIMES.)

Sicile. — On lit dans une lettre particulière de Palerme, en date du 18 octobre 1848 :

« Les préparatifs de défense continuent, et les habitants de l'île paraissent disposés à recommencer la lutte, si on veut leur imposer des conditions trop dures.

« La situation de l'intérieur s'améliore de jour en jour. Il y avait quelque confusion, suite inévitable des derniers événements, mais les choses tendent à reprendre leur cours ordinaire; bien plus, l'esprit dont les classes inférieures sont animées et l'indignation que provoquent les malfaiteurs indiquent déjà une amélioration dans les conditions civiles des Siciliens, amélioration favorable à la cause de la justice et du droit.

« La garde nationale déploie un zèle au-dessus de tout éloge dans la poursuite des malfaiteurs; elle a dernièrement, du côté de Monteleone, détruit une bande d'assassins dont quelques-uns, faits prisonniers, ont été conduits à Palerme.

« Quelques tentatives réactionnaires ont eu lieu dans un petit nombre de localités, mais ces tentatives isolées n'avaient aucune importance, et elles ont été d'ailleurs promptement réprimées. On peut dire que l'esprit de la population en général est excellent.

« A Messine, plusieurs citoyens ont refusé des emplois que leur offrait l'autorité napolitaine; quelques individus à peine, bien connus pour leurs antécédents anti-libéraux, ont accepté.

« On rapporte un fait assez significatif. Dernièrement, le vapeur sicilien *Peloro*, portant pavillon de parlementaire, arriva devant Messine et prit mouillage près des bâtiments français. Il avait à bord des officiers français et anglais chargés de former le cordon militaire destiné à empêcher toute agression de la part des Napolitains durant l'armistice. Le général Filangieri pria le commandant de la station française d'ordonner au *Peloro* de s'éloigner, le pavillon sicilien pouvant réveiller l'enthousiasme des Messinois.

« Ce fait n'a pas besoin de commentaire. »

Spectacles du 27 octobre 1848.

Grand-Théâtre. — La Dame Blanche. — Un caprice. Théâtre des Célestins. — Le Maréchal Ney.

LA PRESSE a commencé aujourd'hui la publication des *Mémoires d'Outre-Tombe*, par Chateaubriand, achetés 96,000 fr. — On s'abonne à Paris, rue Montmartre, 451. — Prix : 6 mois, 48 fr. — 5 mois, 40 fr.

Bourse de Paris du 25 octobre 1848.

Cinq pour cent, 68 70. — Dito fin courant, 68 70. — Trois pour cent, 44 50. — Dito fin courant, 44 45. — Quatre pour cent, 44 45. — Actions de la banque, 1515.	Quatre canaux, 842 50. Rentes de Naples, 79. Dette active d'Espagne, 80. Emprunt romain, 64. Oblig. piémontaise, 885.
---	---

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans. 608 75	Orléans-Vierzon 233 75
Paris à Rouen. 382 50	Montereau à Troyes. »
Rouen au Havre. 186 23	Nord. 356 28
Paris à Strasbourg. 331 25	Amiens-Boulogne. »
Paris à Lyon. 351 25	Tours à Nantes. 316 25
Avignon à Marseille. 175 »	Dieppe. »
Versailles, rive droite. 107 50	Bordeaux à Cette. »
Id. rive gauche. 97 50	Lyon à Avignon. »
Bâle à Strasbourg. 82 50	Centre. »
Saint-Germain. »	Paris à Sceaux. »
Orléans-Bordeaux. 368 75	Sceaux. »

Bourse de Lyon du 27 octobre 1848.

Orléans, » comp.; 697 50 liq. 31 octobre. — Marseille, 155 liq. du 31 oct. — Nord, 355 comp.; 355 liq. 31 oct. — Lyon, 361 25 liq. du 31 oct. — Loire, 270 liq. du 31 oct. — 5 o/o, 68 85 comp.

CONDITION DES SOIES. — Vendredi 27 octobre 1848 — Nombre de ballots entrés à la Condition, 71. — Ouvrées, 52. — Grèges, 17. — Dernier numéro, 1689.

Le Directeur-Gérant, JACQUET.

M. PELLISSIER.

Dirige une INSTITUTION DE JEUNES GENS et enseigne :

Le Français, par une méthode aussi agréable que facile pour tous les âges, appliquée aux trois sortes d'analyse; A l'aide de 35 mots, on en orthographie 40,000, sur 76,000 du dictionnaire; Humanités et Rhétorique; L'Histoire ancienne, celle du moyen-âge et celle des temps modernes; Mnémotechnique. — Sténographie; musique vocale;

Place de la Préfecture, n° 3, à LYON.

Le Calcul de tête, arithmétique et algèbre; Arithmétique supérieure; Langues vivantes; Algèbre et Géométrie; La Tenue des livres; Répétitions pour les externes du collège de toutes les classes; Répétitions de Philosophie; Dans les temps libres, Leçons spéciales

Place de la Préfecture, n° 3, à LYON.

A VENDRE un Bon Fonds d'Orfèvrerie, pour cessation de commerce, bien achalandé, situé dans une ville du département du Rhône. S'adresser à M. Bécot, agent d'affaires, rue des Deux-Cousins, 3, à Lyon.

A VENDRE une Etude de Notaire dans une ville du département de l'Ain, d'un bon rapport et d'un prix très modéré. S'adresser à M. Bécot, agent d'affaires, rue des Deux-Cousins, 3, à Lyon.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, aigreur, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections gouteuses et rhumatismales, scrofules; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE THÉÂTRALE De DUPELLET fils, Rue de la République, 9, à l'Angle de la rue François Dauphin.

COLLECTION complète de pièces de théâtre, publiées dans la Bibliothèque dramatique, le Magasin théâtral, la France dramatique, le Répertoire dramatique, etc. On y trouve un grand choix de livres classiques, histoires, voyages, mémoires, nouvelles, romans, Guides, Cartes et Plans. Cabinet d'abonnement à la lecture des mieux assortis.

Grand dépôt de tous les journaux de Lyon.

LYON. — IMPRIMERIE DE MOUGIN-RUSAND, Rue Centrale.